

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 07864
Numéro SIREN : 882 448 053
Nom ou dénomination : 2ML EXPERTISE ET CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 15/11/2022 sous le numéro de dépôt 147685

2ML EXPERTISE ET CONSEIL
SAS au capital de 10 000 euros
Siège Social : 29 rue du Colisée 75008 Paris
RCS Paris SIREN 882 448 053

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 1^{er} NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 1^{er} novembre à douze heures, les associés se sont réunis au siège de la société en assemblée ordinaire sur convocation de la Présidence :

SONT PRESENTS :

Monsieur Morgan Charlot	pour	90 parts
Madame Louise Charlot	pour	10 parts
	soit	100 parts =====

Soit l'intégralité des actions représentant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Morgan Charlot, Président.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le texte des résolutions proposées ;
- Un exemplaire des statuts ;
- Le rapport de la Présidence aux associés ;
- Lettre de nomination de la Directrice Générale ;

Ces mêmes documents ont été tenus au siège social à la disposition des associés qui ont pu en prendre connaissance ou copie. L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation à l'unanimité.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Nomination d'une Directrice Générale de la Société ;
- Rémunération de la Direction Générale ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités ;
- Questions diverses.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer, pour une durée indéterminée, en qualité de Directrice Générale de la Société :

Madame Marianne Lefèvre,
Née le 29/11/1986 à Nogent-sur-Marne (94),
Demeurant au Quartier des Juverdes 13920 Saint-Mitre les remparts,

Madame Marianne Lefèvre exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Madame Marianne Lefèvre précise :

- Accepter les fonctions de Directrice Générale de la Société qui lui sont confiées ;
- N'avoir jamais été condamnée à aucune peine de nature à lui interdire l'exercice de la fonction de Directrice Générale et remercie les associés de la confiance qu'ils lui témoignent en le nommant à cette fonction.

L'assemblée générale décide, qu'en sa qualité de Directrice Générale, Madame Marianne Lefèvre, disposera conformément aux dispositions statutaires et légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance dans l'intérêt de la Société, à l'exclusion des pouvoirs réservés à la collectivité des associés par la loi et les statuts.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidence, décide de renvoyer la fixation de la rémunération de la Direction Générale à une prochaine assemblée et décide que Madame Marianne Lefèvre aura droit au remboursement par la Société et sur présentation de justificatifs, des frais engagés par ses soins dans l'exercice de sa mission.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Paris.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à 13H00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Président et associé
Morgan Charlot

Associée
Louise Charlot représentée par Marianne Lefèvre et Morgan Charlot

